

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascal LOUVREL, Pascale JEGOU, Françoise GOLIES, Guy BOURHIS, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.  
Absents excusés : Eric VIGOUROUX, Sabine FLOC'H, Carole DUFEUX et Christine KERDRAON.

**1°) Comptes de gestion 2009 :**

Les comptes de gestion 2009 des budgets « commune », « lotissement communal », « eau et assainissement » et « transport scolaire » établis par Monsieur PREDOUR, receveur municipal, ont été adoptés à l'unanimité.

**2°) Comptes administratifs 2009 :**

Les comptes administratifs 2009 des budgets « commune », « lotissement communal », « eau et assainissement » et « transport scolaire » ont été adoptés à l'unanimité. Ci-dessous, le bilan au 31 décembre 2009 :

## - Budget principal :

Excédent de fonctionnement de 297.722,96 € - Déficit d'investissement de 19.987,93 €

## - Budget du lotissement communal :

Excédent de fonctionnement de 12.535,03 €

## - Budget du service eau et assainissement :

Excédent de fonctionnement de 75.551,53 € - Excédent d'investissement de 115.230,15 €

## - Budget du transport scolaire :

Excédent de fonctionnement de 5.585,55 € - Excédent d'investissement de 49.173,22 €

**3°) Affectation des résultats 2009 :**

L'affectation des résultats a été adoptée à l'unanimité comme indiquée ci-dessous :

- Budget principal : Excédent de fonctionnement 2009 de 297.722,96 € ; affectation à la section d'investissement de 204.892,62 € et report en section de fonctionnement de 92.830,34 €

- Budget lotissement communal : Excédent de fonctionnement 2009 de 15.535,03 € reporté en totalité en section de fonctionnement

- Budget service eau et assainissement : Excédent de fonctionnement 2009 de 75.551,53 € ; affectation à la section d'investissement de 39.399,11 € et report en section de fonctionnement de 36.152,42 €

- Budget transport scolaire : Excédent de fonctionnement 2009 de 5.585,55 € ; affectation à la section d'investissement de 2.242,09 € et report en section de fonctionnement de 3.343,46 €.

**4°) Clôture de l'opération lotissement de Roz-Minez et affectation du résultat au budget principal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la clôture de l'opération du lotissement de Roz-Minez et le transfert du résultat, à savoir 15.535,03 €, au budget principal.

**5°) Logements situés 1 Place du Centre : Révision du montant des loyers :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, le montant des loyers des logements situés 1 Place du Centre de la façon suivante :

- le T3 : 420 €,

- le T4 : 450 €.

**6°) Dénomination d'un lieudit « Ty-Querlou » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le lieu situé au carrefour créé par la Route de Kerhenry et la voie communale n° 1 (dite Route de Querrien) de la façon suivante : « Ty-Querlou ».

**7°) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : convention :**

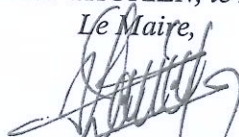
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Préfet du Finistère nécessaire à la télétransmission des actes (délibérations du Conseil Municipal, arrêtés du Maire) soumis au contrôle de légalité.

**8°) SITER : Adhésion de la Commune de REDENE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de REDENE au SITER.

Publié à SAINT-THURIEN, le 27 mars 2010

Le Maire,

  
Joël DERRIEN.

